

# Réforme de la Formation

*Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel*

*publiée au JO le 6 septembre 2018*

**Denis JOREL**

*Directeur de l'apprentissage CCIR HDF, président de l'ARDIR HDF*

**Hervé DALLONGEVILLE**

*Directeur régional Agefos PME HDF*

**Frank SAVANN**

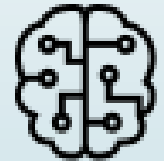
*Président de l'ALCF, Consultant Formation,  
Expert thématique Epale France / Erasmus+ Education & Formation France*

# L'objectif : tendre « vers une nouvelle société de compétences »\* »\*

Corriger les inégalités d'accès à la formation



Se préparer à la transformation des métiers



Simplifier en réduisant le nombre d'acteurs



# La méthode : une mainmise de l'Etat sur le système de formation



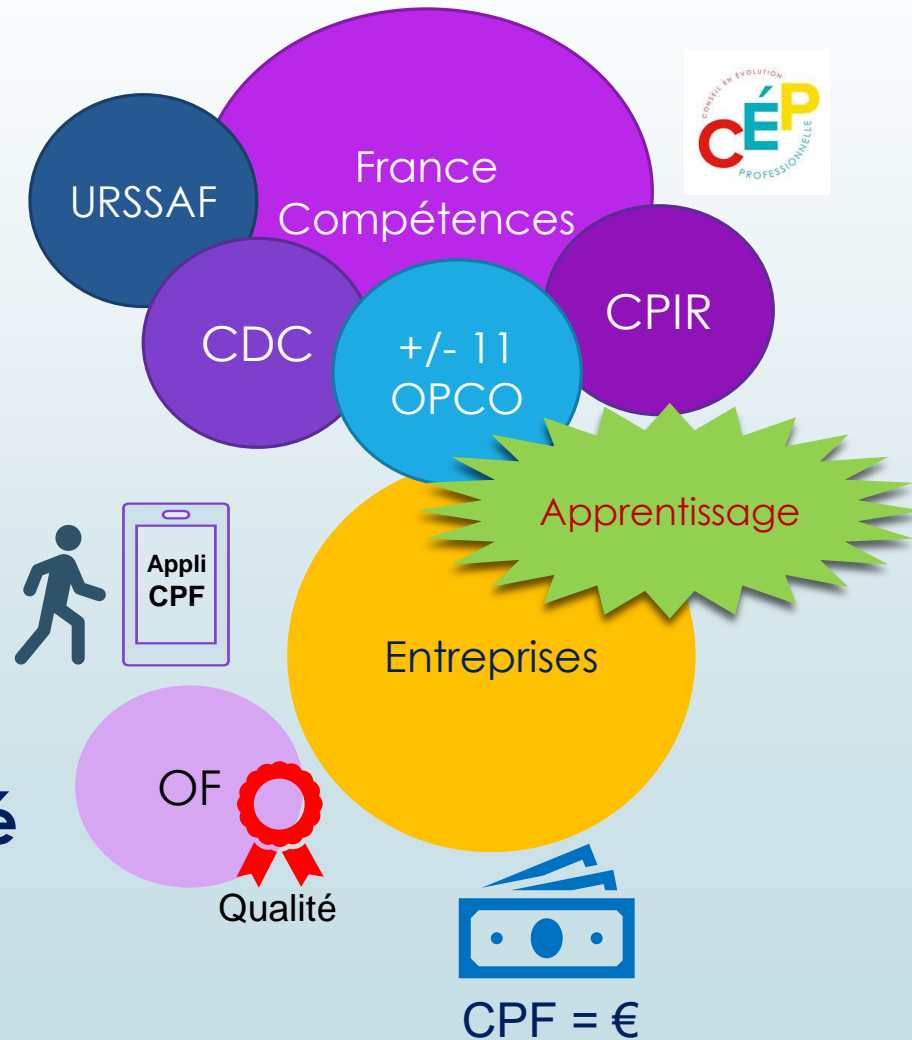
**Centralisation**



**Libéralisation**



**Economie de marché**



# Réforme de la formation 2018

## LES ACTEURS & LE SYSTÈME

France Compétences, OPCO,  
URSSAF, Caisse Des Dépôts et  
Consignations, CPIR

## LES CONTRIBUTIONS & LES FINANCEMENTS

Contribution unique formation  
professionnelle & Alternance  
(CUFPA), solidarité financière

**EMPLOI**  
Accès  
Maintien

## L'ALTERNANCE

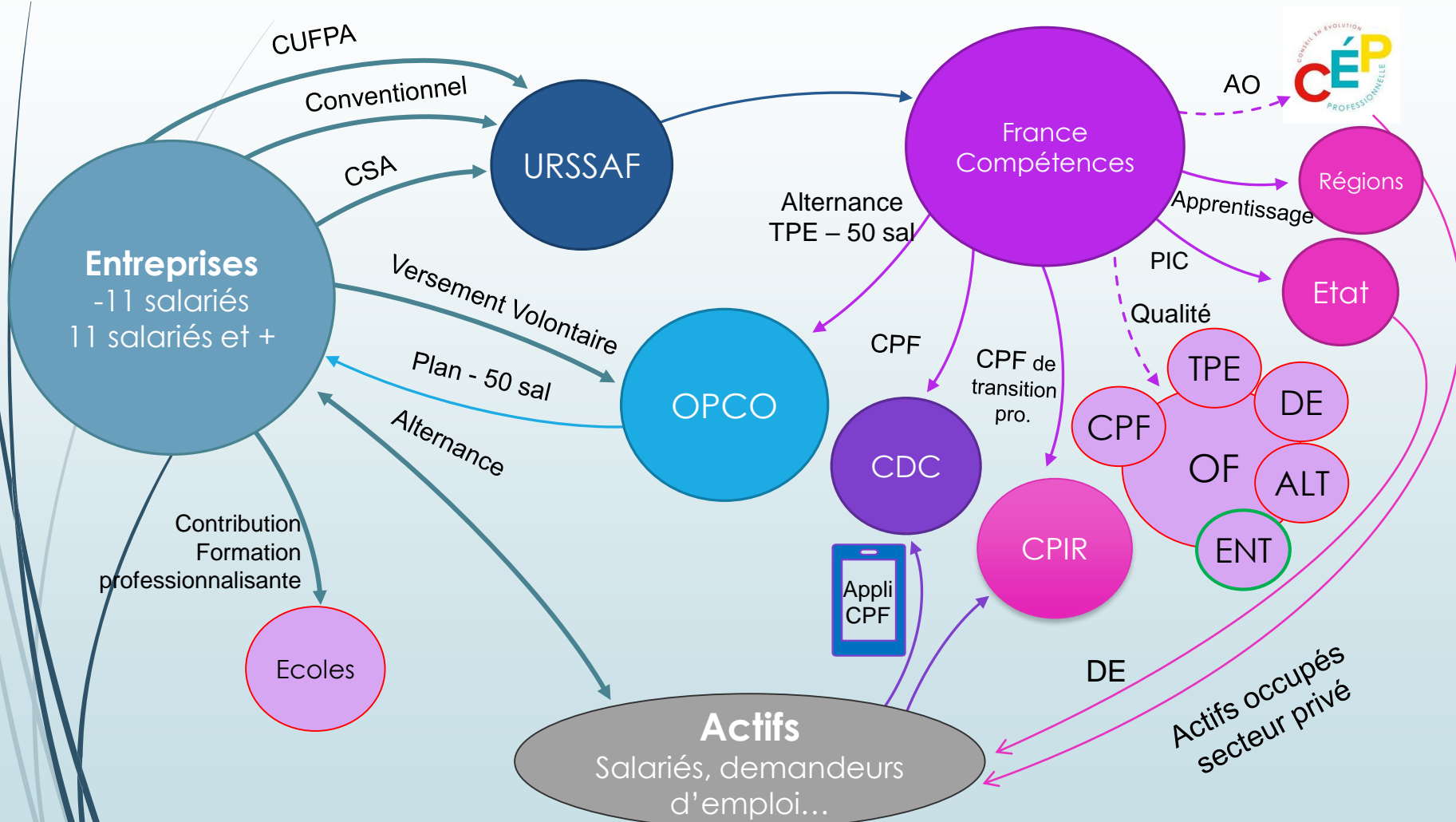
Contrat d'apprentissage, contrat  
de professionnalisation, PRO A

## LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Plan de développement des  
compétences, entretien  
professionnel, action de  
formation

# ACTEURS & SYSTEME

## Plus simples pour les employeurs



- 31 décembre 2018 Expiration des agréments OPCA et OCTA
- 1er janvier 2019 Agrément provisoire des OPCA en OPCO jusqu'au 31 mars 2019
- 1er avril 2019 Nouvel agrément OPCO, Accord constitutif de l'OPCO

# ACTEURS & SYSTEME

## Plus simples pour les employeurs

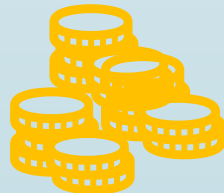
**France  
Compétences**

1<sup>er</sup> janvier 2019

Institution nationale publique

5 collèges : Etat, régions, Organisations patronales, organisations syndicales, personnalités qualifiées

- Régulation financière (péréquation OPCO, CR, CEP...),
- Evaluation (services aux entreprises...)
- Contrôle (qualité, RNCP, Répertoire spécifique...)
- Pilotage



Contributions FPC & TA (hors 13%TA)

+ CSA

+ 1% CPF CDD

+ excédents OPCO

# Réforme de la formation 2018

## LES ACTEURS & LE SYSTÈME

France Compétences, OPCO,  
URSSAF, Caisse Des Dépôts et  
Consignations

## LES CONTRIBUTIONS & LES FINANCEMENTS

Contribution unique formation  
professionnelle & Alternance  
(CUFPA), solidarité financière

**EMPLOI**  
Accès  
Maintien

## L'ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage, contrat  
de professionnalisation, PRO A

## LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Plan de développement des  
compétences, entretien  
professionnel, action de  
formation

# Poser une Contribution Unique pour la Formation Professionnelle et l'Alternance (CUFPA)

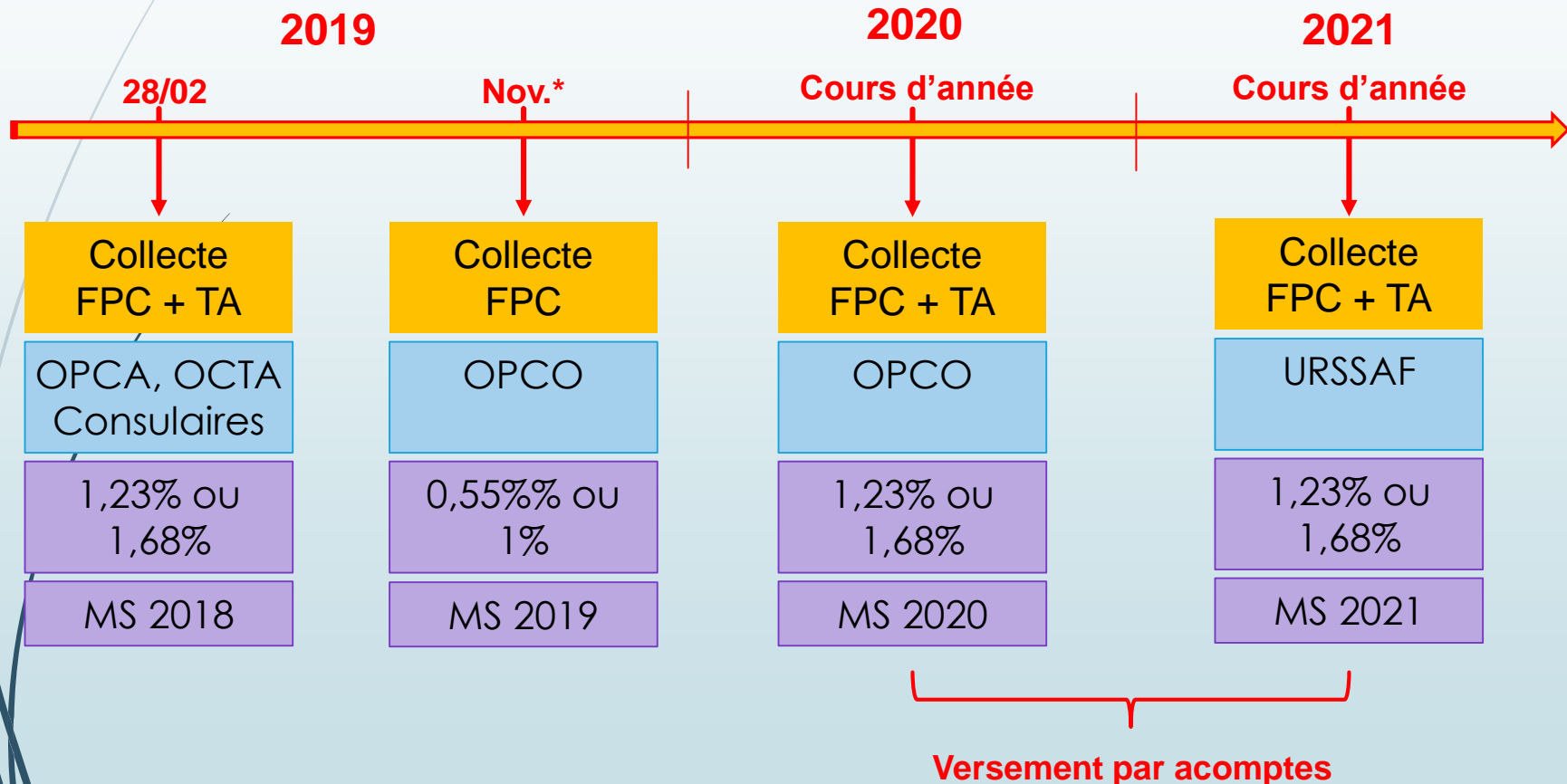
Répartition par destination, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019

	- 11 salariés	11 salariés et +
Alternance <i>Professionalisation et apprentissage</i>	X	X
Conseil en Evolution Professionnelle	X	X
Développement des compétences <i>Ent. – 50 salariés</i>	X	X
Formation des demandeurs d'emploi	X	X
Compte Personnel de Formation	X	X
Contribution unique FPC	0,55%	1%
+ Taxe d'apprentissage	0,60%	
Contribution formation professionnalisante <i>versée aux écoles</i>	0,08%	
<b>TOTAL</b>	<b>1,23%</b>	<b>1,68%</b>

\*S'ajoute la contribution 1% CPF CDD

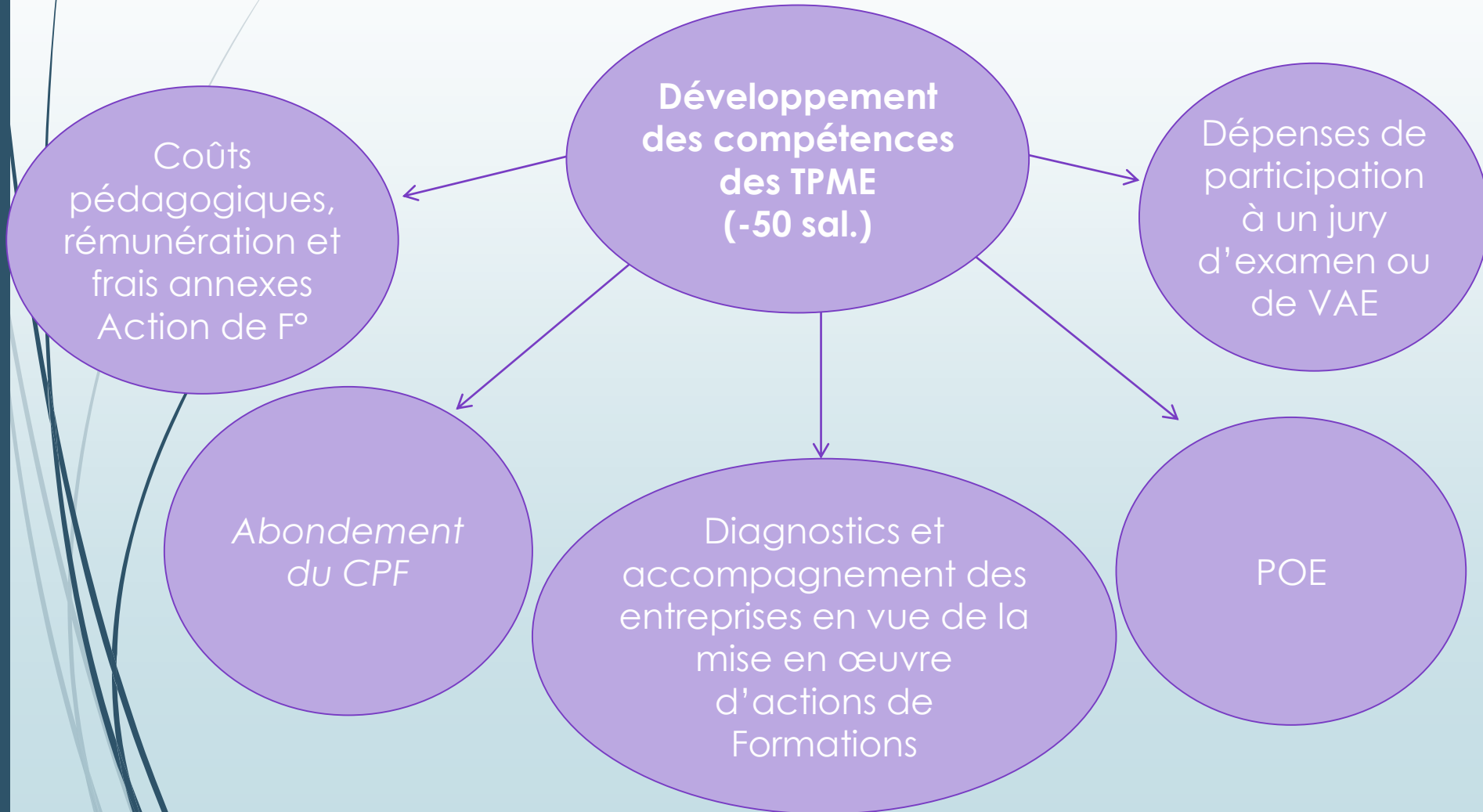


# Le Calendrier des contributions FPC & Apprentissage



# Le financement par les OPCO

## Dépenses éligibles



# Réforme de la formation 2018

## LES ACTEURS & LE SYSTÈME

France Compétences, OPCO,  
URSSAF, Caisse Des Dépôts et  
Consignations

## LES CONTRIBUTIONS & LES FINANCEMENTS

Contribution unique formation  
professionnelle & Alternance  
(CUFPA), solidarité financière

**EMPLOI**  
Accès  
Maintien

## L'ALTERNANCE

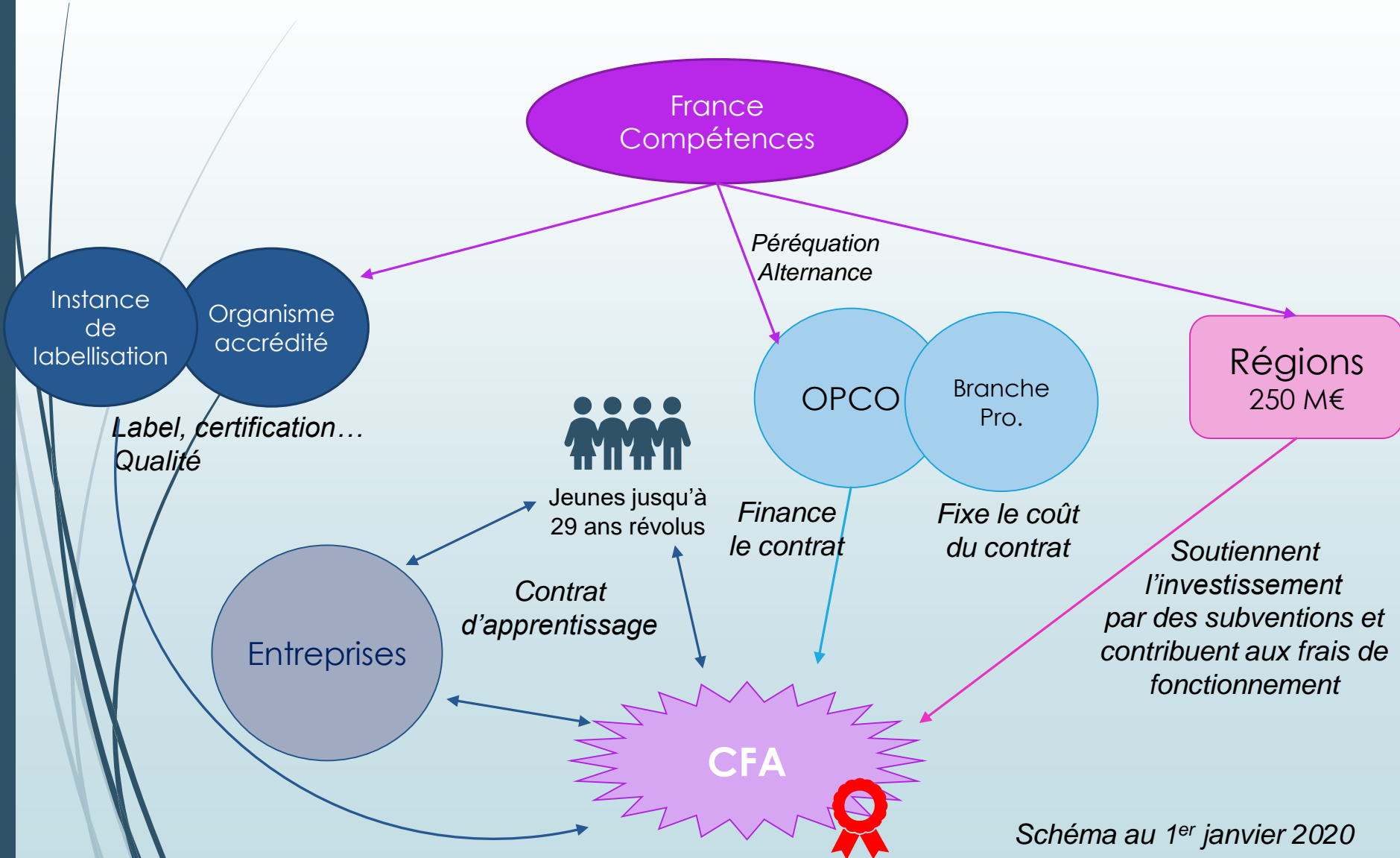
Contrat d'apprentissage, contrat  
de professionnalisation, PRO A

## LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Plan de développement des  
compétences, entretien  
professionnel, action de  
formation

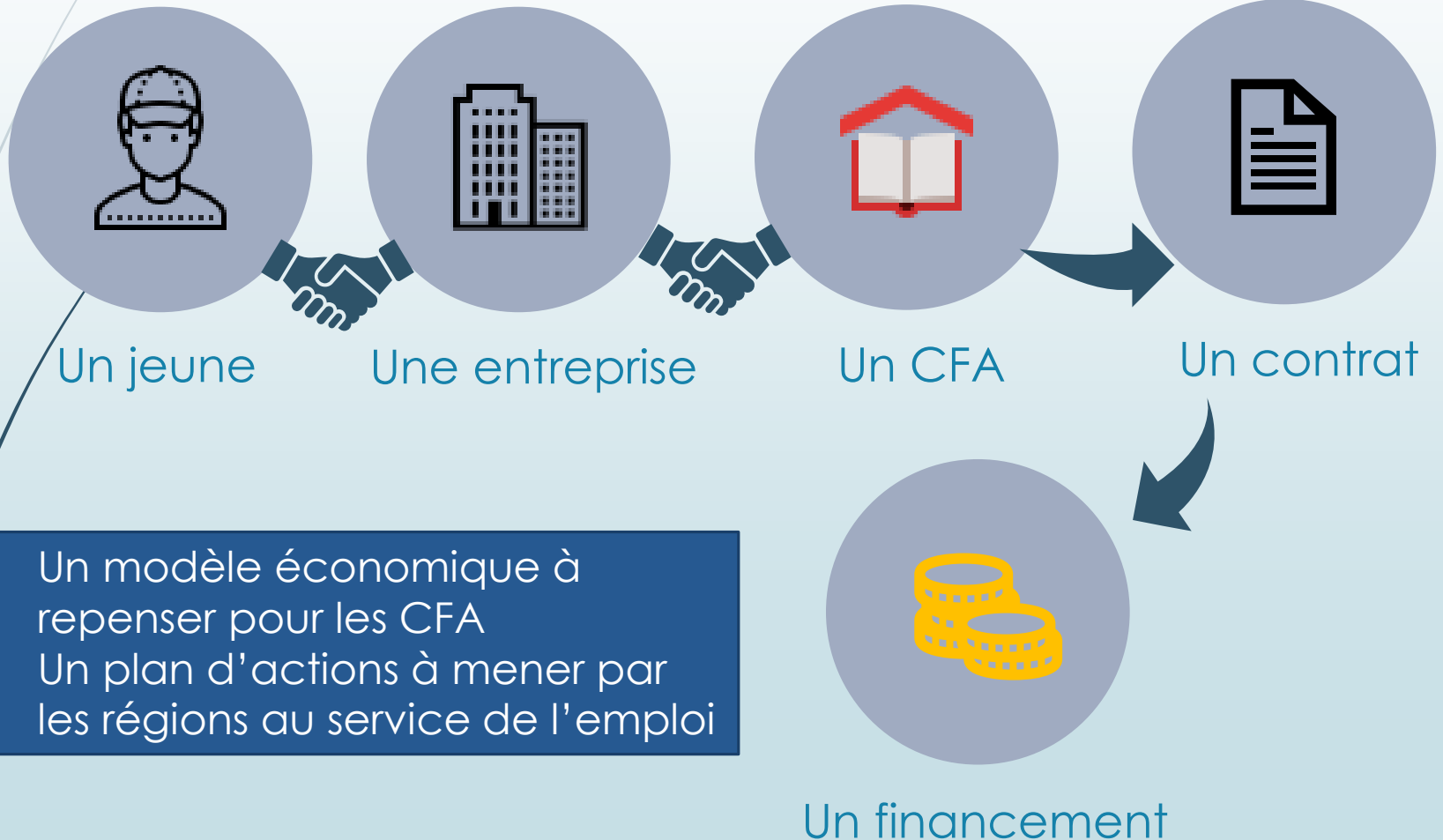
# D'une logique d'offre à une logique de demande

## Fin du monopole des régions



# Le contrat d'apprentissage

Le financement au contrat devient la règle



# Le contrat d'apprentissage

Dispositions pour les employeurs et pour les jeunes



## Aide financière unique

Entreprises de moins de 250 salariés  
Diplômes/titres équivalents au plus niveau 4  
3000 € / an / contrat (décret)



## Revalorisation salariale

30 € nets de plus  
Rémunération proche du SMIC  
pour les + âgés

## Exonérations cotisations sociales

## Aide au permis de conduire

Aide financière de 500 €



# Le contrat d'apprentissage

## Des dispositions simplifiées



La limite d'âge d'accès à l'apprentissage est repoussée à 29 ans



Des réductions de durée de contrat négociées entre l'employeur, le jeune et le centre de formation ;



La durée minimale du contrat réduite à 6 mois

La durée de la formation ne peut être inférieure à 25% de la durée totale du contrat



Des entrées possibles en apprentissage, à tout moment, au cours de l'année ;

# Le contrat d'apprentissage & Le contrat de professionnalisation

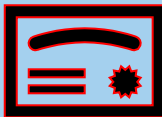


Alignement des conditions d'exécution des 2 contrats : durée du contrat, de la formation, temporalité de signature, modalités de dépôt, sauf rupture spécifique pour le contrat d'apprentissage

## Spécificités du contrat de professionnalisation



Demandeur d'emploi de 29 ans et +



Certifications éligibles : CQP et CCN



# Le contrat de professionnalisation

## Ouverture d'une expérimentation



L'action de professionnalisation peut être **allongée à 36 mois** depuis la promulgation de la loi

**Prolongation à 6 mois de la possibilité pour l'OPCO de prendre en charge la formation** en cas de rupture du contrat si le bénéficiaire n'en est pas à l'origine

POE + Contrat de Pro

Maintien de la **possibilité d'embaucher en alternance un demandeur d'emploi à l'issue d'une POE**



2 décrets

# La PRO A : reconversion et promotion par l'alternance

2018  
**PP**  
Période de  
Professionnalisation

2019  
**PRO A**

Action de reconversion ou de promotion qui nécessitent une formation en alternance pour permettre au salarié de changer de métier



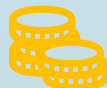
Ancienneté minimale requise en qualité de salarié (CDI), sauf licenciement éco ou pour inaptitude, BOETH



Formations qualifiantes (RNCP, CQP, changement de classification)



Avenant au contrat de travail



Niveau de prise en charge fixé par la branche

# Réforme de la formation 2018

## LES ACTEURS & LE SYSTÈME

France Compétences, OPCO,  
URSSAF, Caisse Des Dépôts et  
Consignations

## LES CONTRIBUTIONS & LES FINANCEMENTS

Contribution unique formation  
professionnelle & Alternance  
(CUFPA), solidarité financière

**EMPLOI**  
Accès  
Maintien

## L'ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage, contrat  
de professionnalisation, PRO A

## LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Plan de développement des  
compétences, entretien  
professionnel, action de  
formation

# Plan de Développement des Compétences



1 Décret CE

**Actions de formation**

**Formations assimilées**

**Actions d'apprentissage**

**Plan de Développement des Compétences**

- Suppression des 2 catégories de formation
- Maintien de l'obligation d'adaptation au poste de travail et dans l'emploi
- Formation hors temps de travail jusqu'à 30h / an ou de 2% au forfait
- Achat de formation : convention de formation de nouveau obligatoire

# Plan de Développement des Compétences



1 décret  
1 décret en CE

## Action de formation redéfinie

*« Processus pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel qui peut être réalisé en tout ou partie à distance ou en situation de travail »*

*Reconnaissance de l'action de formation en situation de travail*

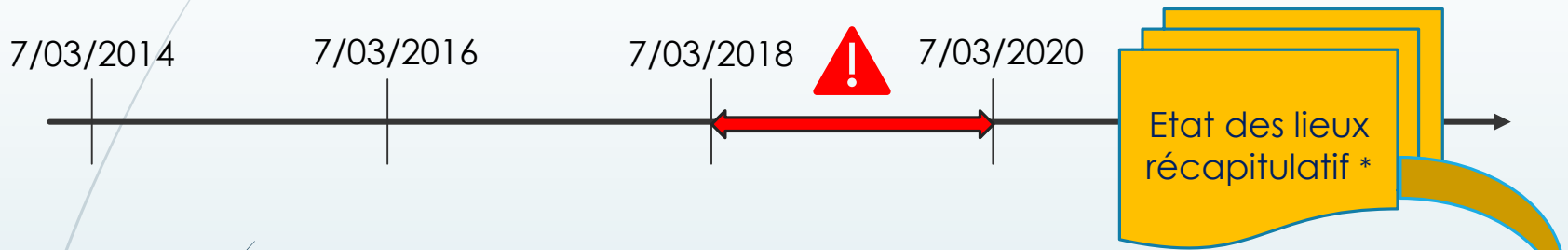
## Impact RH 2019

Organisation du plan de développement des compétences  
Nouvelle logique de formations obligatoires et non obligatoires

# L'entretien professionnel confirmé



1 décret  
1 décret en CE



## Respect de 2 critères

- Bénéfice des entretiens
- Bénéfice d'une formation non obligatoire

### Si non, pénalités par salarié

- Abondement CPF (décret CE)
- Réalisation possible sur TT

## Accord de branche ou d'entreprise

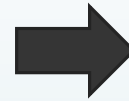
- Modalités d'appréciation du parcours professionnel du salarié distinctes
- Une autre périodicité
- Un abondement du CPF



Nombreux décrets

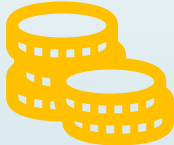
# Le CPF monétarisé

Temps plein  
Temps partiel  
(mi-temps et au-delà)



500 € / an sur 10 ans = 5 000 €  
800 € / an sur 10 ans = 8 000 €  
(peu qualifiés)

2018  
  
150 h

2019  
  
2142 €



## Impact RH

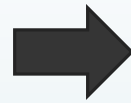
Projets partagés Employeur/Salarié  
Logique de co-investissement à (re)penser

# Le CPF « libéré » de l'intermédiation, « délivré » des listes



Nombreux décrets

Désintermédiation  
Suppression des listes



Création d'une  
application CPF

Suivi des droits individuels  
Choix d'une formation  
Inscription en formation

31/12/2018



2019



## Impacts RH / Actifs / OF

Eligibilité des certifications enregistrées au RNCP ou un bloc / Une certification inscrite à l'inventaire / La VAE / Le bilan de compétences / le permis B / Permis poids lourd/ les actions créateurs-repreneurs d'entreprise /les actions dans le cadre du CEC



# Le CPF de transition professionnelle



5 décrets  
2 décret en CE  
1 arrêté du ministre

2018

**CIF**

Congé Individuel  
de Formation (CIF)

2019

**CPF**

de transition  
professionnelle

Gestion par une  
Commission Paritaire  
Interprofessionnelle  
Régionale - CPIR  
(1<sup>er</sup> janvier 2020)

## Impact pour les actifs salariés

La CPIR apprécie la pertinence du projet,  
le positionnement préalable,  
et autorise réalisation et financement du projet

# Réforme de la Formation 2018

Questions / Réponses

-

Temps d'échanges